

FNEEQ



CSN

INFO-FNEEQ

BULLETIN EXPRESS

NÉGOCIATIONS CEGEP

24 septembre 1986

Volume 4 numéro 3

TOUJOURS PAS DE REPONSE A NOTRE PROPOSITION SUR L'ANNEXE "A"

Voilà plus de trois semaines que nous avons soumis à la Fédération des cegep notre proposition de négocier un protocole couvrant toutes les matières de l'Annexe "A" et malgré plusieurs rencontres, nous ne sommes pas encore parvenus à obtenir une réponse officielle de sa part. La Fédération s'objecte toujours à renvoyer à la table sectorielle des sujets comme l'ancienneté, l'engagement, la disponibilité et nous ne sommes pas d'accord sur la durée de l'entente. Plusieurs démarches ont été entreprises auprès du Ministère pour hâter la conclusion d'une entente afin de débloquent la table de négociation sectorielle que la partie patronale a rompue. Le Comité des 42 RLN a décidé de ne pas y retourner tant que tous les collègues n'auront pas ratifié le protocole sur l'Annexe "A". C'est la Fédération des cegep qui empêche d'aboutir à une entente. C'est donc en ayant à l'esprit la nécessité d'exercer des pressions sur les administrations locales et sur la Fédération des cegeps que le Comité des 42 a adopté un plan d'action qui prévoit du harcèlement des directions des collèges.

UNE HEURE PLUS TARD DANS LES CEGEP

Dans ce plan d'action, un nouveau moyen d'action a été élaboré. C'est le décalage horaire. Tous les cours d'une journée sont décalés d'une période. Nous avons choisi cette forme de protestation parce qu'elle ne prive pas les étudiant-e-s de leurs cours et que tous les profs sont impliqués également. Un piquetage serré des profs précèdera le décalage horaire et permettra de le rendre visible. Les négociations retardent alors les cours vont retarder aussi.

LA MEDIATION EST TERMINÉE

La partie patronale avait exigé une prolongation de la médiation d'un mois. On se demande bien pourquoi, étant donné qu'il n'y a eu qu'une seule rencontre de médiation depuis. Le médiateur n'aura pas beaucoup de matière pour produire son rapport qui devrait être rendu public ces jours-ci.

CONTRE-PROPOSITION SALARIALE

Une contre-proposition sur les dossiers communs aux Fédérations du secteur public CSN est actuellement soumise aux assemblées générales des syndicats. Cette contre-proposition a été élaborée afin de relancer la négociation qui stagne depuis que la partie patronale et le gouvernement ont déposé leurs offres à la mi-février. Sur le plan salarial, elle conserve l'ensemble des principes et vise les mêmes objectifs que notre demande originelle: salaires négociés pour trois ans, indexation, enrichissement collectif, réduction des écarts, abolition des discriminations. Pour 1986, notre demande globale serait ramenée de 8,68% à 6,52% par l'abandon de l'indexation préventive (l'année étant presque terminée), d'une partie de l'enrichissement et le report en 1987 de la reconnaissance de l'expérience perdue en 1983 et de nos demandes particulières pour les professionnel-le-s et pour les infirmières.

Pour les enseignant-e-s de cegep, cette demande signifierait une augmentation de l'ordre de 5,46% pour 1986 comparativement à celle de 6,83% que nous avons réclamée au gouvernement. Cette demande comprend la correction de la distorsion entre les échelons 19-13 et 19-14 à laquelle s'ajoute le 100% de salaire pour les MED.

En 1987, nous accepterions de ne pas toucher d'indexation préventive en début d'année (comme l'inflation ne galope plus dans les mêmes proportions) et de toucher un peu moins d'enrichissement que notre demande initiale pour faire place aux dossiers que nous voulons reporter d'un an, de sorte que notre demande passerait de 6,36% à 6,28%. Dans le cas des enseignant-e-s de cegep cela voudrait dire une hausse de 4,89% plutôt que 5,36%.

Pour 1988, aucun pourcentage n'a été mis de l'avant mais nous sommes convenus de demander la pleine indexation sans prévention et la moitié de la hausse du produit national brut de 1987 comme enrichissement.

LA PARTIE PATRONALE N'A PAS VRAIMENT LA VOLONTÉ DE NÉGOCIER

Ça fait maintenant 15 mois que nous avons déposé nos premières demandes, en juin 1985 et nous attendons toujours un dépôt patronal sur presque les deux tiers de la convention. Et le gouvernement dit vouloir comme nous terminer les négociations avant la fin de l'année!

La partie patronale, veut à tout prix mettre la main sur l'enveloppe de l'allocation pour fins d'enseignement et sur le surplus de masse salariale afin de l'utiliser à sa guise. Elle propose de généraliser la mobilité afin que les profs puissent être affectés à des emplois de soutien, de professionnel-le-s, au secondaire ou enseigner dans d'autres disciplines (CIEL). Elle prévoit augmenter la tâche en retirant les préparations de cours répétés en deuxième session. Elle refuse une liste de rappel pour les non-permanent-e-s. Elle refuse aussi catégoriquement de conventionner les formules d'allocation et de répartition. Et elle ne veut payer que 50% du salaire des MED.

SI VOUS NE VOUS OCCUPEZ PAS DE VOS PATRONS
EUX, ILS VONT S'OCCUPER DE VOUS...

